MULLER PATRICK

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LIGUE REGIONALE GRAND EST DE BASKETBALL

Association

Maison Régionale des Sports

13, rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2025

SIRET 488 224 262 00037 - TVA FR 55 488 224 262

Le Clos des Poètes - 3 rue Louise de Vilmorin - 67600 Sélestat

www.patrick-muller.fr

MULLER PATRICK
COMMISSAIRE AUX COMPTES

LIGUE REGIONALE
GRAND EST DE BASKETBALL

Association

Maison Régionale des Sports

13, rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE 2024/2025

(du 01.05.2024 au 30.04.2025)

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

.../...

.../...

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Sélestat le 17 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
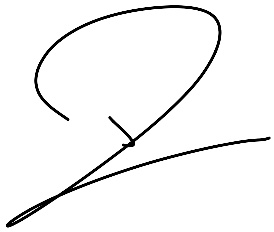
PATRICK MULLER